

Structurer l'écosystème fintech marocain : un cadre conceptuel pour promouvoir l'innovation ouverte et l'inclusion financière

Structuring Morocco's FinTech Ecosystem: A Conceptual Framework for Advancing Open Innovation and Financial Inclusion

Abderrahim ROUKAA, (Doctorant en Sciences de gestion)

Laboratoire d'Études et de Recherches en Sciences de Gestion (LERSG)

Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales – Agdal

Université Mohammed V de Rabat, Maroc

Karima GHAZOUANI, (Enseignant-Chercheur)

Laboratoire d'Études et de Recherches en Sciences de Gestion (LERSG)

Faculté des Sciences juridiques, économiques et sociales – Agdal

Université Mohammed V de Rabat, Maroc

Adresse de correspondance :	FSJES Agdal, Université Mohammed V de Rabat, Maroc
Déclaration de divulgation :	Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude. Ils assument l'entière responsabilité de tout éventuel plagiat, de l'usage de l'intelligence artificielle dans la rédaction, ainsi que des résultats présentés dans cet article.
Conflit d'intérêts :	Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.
Citer cet article	ROUKAA, A., & GHAZOUANI, K. (2026). Structurer l'écosystème fintech marocain : un cadre conceptuel pour promouvoir l'innovation ouverte et l'inclusion financière. <i>International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics</i> , 7(8), 123–141. https://doi.org/10.5281/zenodo.21208803
Licence	Cet article est publié en open Access sous licence CC BY-NC-ND

International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME

ISSN: 2658-8455

Volume 7, Issue 08 (2026)

Structurer un écosystème FinTech au service de l'innovation ouverte et de l'inclusion financière au Maroc : un cadre conceptuel

Résumé :

Bien que les technologies financières (FinTech) soient reconnues pour leur potentiel à améliorer l'accès aux services financiers dans les marchés émergents, les mécanismes structurels par lesquels un écosystème convertit cette promesse technologique en inclusion réelle demeurent une « boîte noire ». Cette interrogation est particulièrement pertinente en Afrique du Nord, où les cadres institutionnels connaissent des transformations rapides, tandis que les travaux académiques consacrés à cette question restent relativement limités.

Cet article comble ces lacunes en développant un cadre conceptuel intégrateur multiniveaux qui articule six construits cardinaux, de l'environnement réglementaire à l'impact socio-économique. Mobilisant une démarche de synthèse théorique adossée à quatre courants séminaux (Lee & Shin, 2018 ; Chesbrough, 2003 ; Sarma & Pais, 2011 ; Adner, 2017), notre modèle positionne l'innovation ouverte comme le mécanisme médiateur crucial, le chaînon manquant qui convertit la structure méso de l'écosystème en développement technologique effectif. Ancré dans le paysage institutionnel paradoxal du Maroc caractérisé par des infrastructures solides, mais une exclusion persistante et une forte prédominance de la culture de cash, le cadre formalise neuf propositions de recherche testables. La contribution de cet article est triple. Premièrement, il rapproche deux perspectives théoriques souvent traitées séparément : l'approche par les écosystèmes et celle de l'innovation ouverte. Deuxièmement, il inscrit le cas nord-africain, encore peu étudié, dans les débats contemporains sur les FinTechs et l'inclusion financière. Troisièmement, il propose un modèle conceptuel susceptible d'être testé empiriquement au moyen de la modélisation par équations structurelles selon l'approche PLS-SEM pour les futures recherches empiriques.

Mots clés : écosystème FinTech ; innovation ouverte ; inclusion financière ; cadre conceptuel ; marchés émergents.

Classification JEL : G21 ; G23 ; G28 ; O31 ; O33 ; O55.

Type du papier : Recherche théorique (article conceptuel).

Abstract:

Although financial technologies, or FinTech, are widely recognized for their potential to improve access to financial services in emerging markets, the structural mechanisms through which an ecosystem transforms this technological promise into effective financial inclusion remain insufficiently understood. This issue is particularly relevant in North Africa, where institutional frameworks are undergoing rapid transformation, while academic research on this topic remains relatively limited. This article addresses this gap by developing an integrative and multilevel conceptual framework that articulates six core constructs, ranging from the regulatory environment to the socio-economic impact. Drawing on a theoretical synthesis grounded in four foundational streams: the FinTech ecosystems, open innovation, financial inclusion, and ecosystem theory particularly through the contributions of Lee and Shin (2018), Chesbrough (2003), Sarma and Pais (2011), and Adner (2017), the proposed model positions open innovation as a central mediating mechanism. It represents the conceptual missing link through which the meso-level structure of the ecosystem is converted into effective technological development.

Anchored in Morocco's paradoxical institutional landscape, characterized by relatively robust financial infrastructure, persistent financial exclusion, and a strong predominance of cash-based payments, the proposed framework formulates nine testable research propositions. The contribution of this article is threefold. First, it bridges two theoretical perspectives that are often examined separately: the ecosystem approach and open innovation. Second, it brings the still underexplored North African context into contemporary debates on FinTech and financial inclusion. Third, it proposes an original conceptual model that can be operationalized and empirically tested in future research, particularly through partial least squares structural equation modeling, or PLS-SEM.

Keywords: FinTech ecosystem; open innovation; financial inclusion; conceptual framework; emerging markets.

JEL Classification: G21; G23; G28; O31; O33; O55.

Paper type: Theoretical research (conceptual paper).

1. Introduction

En un peu plus d'une décennie, la technologie financière s'est déplacée des marges de la finance vers son centre. Par FinTech, nous entendons une innovation à fort contenu technologique dans les services financiers, suffisamment substantiels pour modifier la manière dont ces services sont fournis : nouveaux modèles d'affaires, nouveaux produits ou nouveaux processus (Schueffel, 2016 ; Arner et al., 2015). Elle irrigue désormais les paiements, le crédit, l'épargne, l'assurance et la gestion de patrimoine, et, ce faisant, elle a rouvert une vieille question : qui a accès à la finance, et à quelles conditions ? La réponse optimiste, commune aux cercles politiques comme à la recherche académique, est que la FinTech abaisse les coûts de transaction, desserre les contraintes de garantie et d'information qui maintiennent les pauvres à l'écart, et atteint des populations que la banque d'agences n'avait jamais trouvé profitable de servir (Gomber et al., 2017 ; Ozili, 2018 ; Demirgüç-Kunt et al., 2022).

Cette réponse est hâtive. La FinTech n'opère jamais dans le vide. Elle est produite et diffusée au sein d'un écosystème de startups, fournisseurs de technologie, banques établies, régulateurs, clients dont les interdépendances décident si une innovation atteint un jour le marché, et *a fortiori* les populations sous-desservies (Lee & Shin, 2018). Or la productivité de cet écosystème repose sur une dimension que les simples listes d'acteurs nomment rarement : la liberté avec laquelle ceux-ci échangent savoirs, données et compétences précisément la question à laquelle l'innovation ouverte entend répondre (Chesbrough, 2003 ; Fasnacht, 2018). En réunissant les deux, une chaîne se dessine : la réglementation conditionne l'écosystème, l'écosystème rend possible l'innovation ouverte, l'innovation ouverte stimule le développement, et le développement façonne l'inclusion et, à terme, les conditions de vie. Personne n'a encore assemblé cette chaîne en un cadre unique, et moins encore pour un marché émergent.

Le Maroc constitue un terrain propice pour construire et éprouver un tel cadre. Le pays a posé des infrastructures financières solides un système national de paiement interopérable et une base d'identité numérique robuste. Depuis 2018, le pays a également mis en œuvre une Stratégie nationale d'Inclusion financière (SNIF) conduite par Bank Al-Maghrib (BAM) en collaboration avec le Ministère de l'Économie et des Finances, assortie d'un objectif phare de 75 % d'inclusion à l'horizon 2030 (Alliance for Financial Inclusion, 2024 ; UNSGSA, 2023). Les progrès sont réels : la détention de comptes est passée d'environ 29 % des adultes en 2017 à près de 44 % en 2021, l'une des hausses les plus marquées enregistrées dans le monde sur ces années (UNSGSA, 2023). L'exclusion s'est tout de même révélée tenace. Le poids de la monnaie fiduciaire dans l'économie marocaine demeure considérable, atteignant environ 28 % du PIB, ce qui place le Maroc parmi les pays affichant les ratios les plus élevés au monde, l'écart de genre dans la détention de comptes avoisine 20 points de pourcentage et une large minorité d'adultes demeure entièrement en dehors du système formel (Bank Al-Maghrib, 2025 ; CGAP, 2025). C'est précisément cette combinaison infrastructures solides et exclusion persistante qui fait du Maroc un cas révélateur pour interroger les conditions qui font qu'un écosystème FinTech produit réellement de l'inclusion. Ce terrain demeure toutefois peu documenté sur le plan académique, ce qui contraint en partie la base empirique disponible et invite à la prudence dans l'interprétation des constats.

Le moment est également un facteur majeur. En janvier 2025, le Ministère de la Transition numérique a inauguré le Morocco FinTech Center, structure unique destinée à réunir autour d'une même table banques, institutions financières et startups (Fintechnews Middle East, 2026). En octobre de la même année, BAM a délivré son premier agrément d'établissement de paiement à une jeune pousse financée par le capital-risque, Chari, qui, dans le même mouvement, bouclait la plus importante levée de série A de l'histoire du pays un moment que beaucoup ont interprété comme un tournant tant pour le régulateur que pour les entrepreneurs

(Wamda, 2025). Un an plus tôt, en 2024, la banque centrale avait agréé Alya, premier opérateur autorisé pour le « paiement fractionné » (buy now, pay later), tandis que des portefeuilles tels qu'ORA Cash gagnaient déjà rapidement des utilisateurs (Fintechnews Middle East, 2026). Pour la première fois, les pièces d'un écosystème FinTech sont nettement visibles au Maroc et méritent d'être théorisées comme un tout.

L'article répond à trois lacunes. La littérature sur l'écosystème et de l'innovation ouverte a largement évolué sur des voies séparées ; il manque encore un récit clair de la manière dont la structure d'un écosystème se mue en innovation puis, en aval, en inclusion. De plus l'essentiel de la connaissance des écosystèmes FinTech nous vient des économies avancées et d'une poignée de grands marchés émergents Chine, Inde, Kenya, Nigéria laissant l'Afrique du Nord, et le Maroc en particulier, encore faiblement étudier. La littérature sur l'inclusion a d'autre part, eu tendance à traiter les résultats comme s'ils survenaient d'eux-mêmes, sans ne guère les rapporter à la conception de l'écosystème et à l'innovation qui les produisent.

D'où la question qui structure l'article : *comment un écosystème FinTech peut-il être structuré, par la réglementation et l'innovation ouverte, pour faire progresser l'inclusion financière et espéré des gains socio-économiques plus larges dans un marché émergent comme le Maroc ?*

Trois questions plus circonscrites en découlent. Comment la réglementation façonne-t-elle l'écosystème et l'innovation ouverte qui le traverse ? Par quelle voie la structure de l'écosystème devient-elle développement de la FinTech, puis inclusion ? Et quels facteurs locaux permettent le développement et l'atteinte effective des populations sur le terrain ? Nous traitons ces questions sur le plan conceptuel et en cristallisons les réponses sous la forme de neuf propositions (P1–P9). La première sous-question est prise en charge par les propositions P1 et P2 ; la deuxième par P3 à P5 ainsi que P7 ; la troisième par P6, P8 et P9.

La contribution de l'article est triple. Premièrement, il relie deux littératures longtemps disjointes, en faisant de l'innovation ouverte le mécanisme qui convertit la structure de l'écosystème en développement de la FinTech. Deuxièmement, il porte la théorisation FinTech-inclusion vers un terrain nord-africain sous-représenté, en identifiant des modérateurs propres au contexte marocain. Troisièmement, il requalifie la réglementation en antécédent et modérateur à la fois, et livre une architecture causale unique, testable par PLS-SEM.

L'argumentation présente une synthèse des quatre théories qui sous-tendent, puis une cartographie de l'écosystème marocain sur un modèle d'écosystème établi, avant d'examiner les principaux freins et moteurs en jeu. Enfin, elle présente le cadre conceptuel proposé, ses propositions de recherche ainsi que ses implications pour la théorie et l'action publique.

2. Approche conceptuelle et méthodologie

Il s'agit d'un article conceptuel : qui construit plus qu'il ne teste les éléments théoriques. Une démarche reconnue en finance, en innovation et en systèmes d'information qui s'impose lorsqu'un phénomène évolue plus vite que les données et que plusieurs littératures appellent à être réunie (Gilson & Goldberg, 2015 ; Jaakkola, 2020 ; MacInnis, 2011). Selon la terminologie de Jaakkola (2020), le dispositif relève de la synthèse théorique : nous prenons des courants de théorie qui se sont développés séparément, les tissons en un cadre unique, et l'ancrons dans un contexte unique, le Maroc.

La construction du cadre a comporté quatre étapes. Nous avons d'abord identifié la littérature pertinente, en interrogeant Scopus, Web of Science et Google Scholar pour des combinaisons des termes « FinTech », « écosystème », « innovation ouverte », « inclusion financière », « finance numérique » et « Maroc » ou « MENA », en privilégiant les travaux évalués par les pairs depuis 2003 années de parution de l'ouvrage de Chesbrough jusqu'en 2026, en y adjoignant quelques classiques antérieurs là où ils s'avéraient pertinents. Nous avons ensuite procédé à une lecture transversale de chaque courant, en dégagant les concepts et approches clés, les construits centraux, les éléments débattus et les manquements, que nous avons mis en

avant dans le Tableau 2. Nous avons ensuite caractérisé l'écosystème marocain en agrégeant des sources institutionnelles et professionnelles Bank Al-Maghrib, la SNIF, le CGAP, la Banque africaine de développement et des sources sectorielles crédibles, puis modélisées sa structure sur la base du cadre conceptuel de Lee et Shin (2018) (Tableau 3). L'analyse des interdépendances entre les construits, fondée sur la théorie combinée, a permis de confronter les mécanismes théoriques à la réalité empirique marocaine. Cet exercice d'hybridation conceptuelle a conduit à l'élaboration du cadre d'analyse synthétisé dans la figure 1. In fine, la confrontation de ces dynamiques structurelles et contextuelles au cas marocain a nourri l'émergence de neuf propositions théoriques (section 10), offrant ainsi de nouvelles perspectives pour la compréhension et l'évaluation de l'écosystème étudié.

Pour en garantir la reproductibilité, le protocole documentaire est précisé. Les chaînes de recherche ont combiné les mots-clés par opérateurs booléens, par exemple (« FinTech » OU « finance numérique ») ET (« écosystème » OU « innovation ouverte ») ET (« inclusion financière ») ET (« Maroc » OU « MENA »). Les recherches ont porté sur la période 2003-2026, en français et en anglais, et ont retenu les articles à comité de lecture, les ouvrages de référence et les rapports institutionnels, à l'exclusion des sources purement promotionnelles. Les sources ont été hiérarchisées selon leur fiabilité : source réglementaires primaires (textes de loi, Bank Al-Maghrib), sources institutionnelles (CGAP, Banque africaine de développement, AFI), puis sources sectorielles, ces dernières n'étant mobilisées que pour des faits récents non encore couverts par la littérature académique. Enfin, pour chaque lien du cadre, nous distinguons explicitement ce qui relève d'une littérature consolidée, d'une inférence des auteurs, ou d'une lecture inspirée du cas marocain. Cette démarche d'extraction est synthétisée dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Démarche d'extraction et d'intégration des courants théoriques

Courant théorique	Dimensions retenues	Sources clés	Justification de l'intégration
Écosystème FinTech	Acteurs, interdépendances, alignement	Lee et Shin (2018) ; Puschmann (2017)	Antécédent structurel du cadre
Innovation ouverte	Flux entrants, sortants, couplés	Chesbrough (2003) ; Fasnacht (2018)	Mécanisme médiateur
Écosystèmes d'innovation	Alignement, complémentarités	Adner (2017) ; Jacobides et al. (2018)	Logique de productivité
Inclusion financière	Accès, usage, qualité, bien-être	Sarma et Pais (2011) ; Demirgüç-Kunt et al. (2022)	Résultat multidimensionnel

Source : Élaboration des auteurs.

Deux choix méthodologiques méritent d'être explicités. Premièrement, la collecte des données relatives à l'écosystème FinTech marocain s'appuie principalement sur des sources institutionnelles et professionnelles. En effet, face à la rareté des études évaluées par les pairs dans ce domaine spécifique, nous avons dûment signalé cette limite en Section 12, tout en soulignant que la consolidation de ces données éparses constitue en soi une contribution scientifique à part entière. Deuxièmement, nos propositions étaient formulées de manière à être opérationnalisables, et testables. Leur future pourrait être envisagée au moyen de la modélisation par équations structurelles fondée sur les moindres carrés partiels (PLS-SEM). Cette méthode s'avère particulièrement pertinente pour les modèles complexes, à vocation prédictive, intégrant simultanément des construits formatifs, des effets de médiation et de modération. Cette estimation est présentée comme une piste méthodologique parmi d'autres, et non comme un prolongement nécessaire du cadre.

3. Revue de la littérature

3.1. Définir la FinTech : contributions fondatrices et débat sémantique

La FinTech n'est devenue un champ d'études qu'à partir de 2015 environ, alors même que la technologie en finance est bien plus ancienne (Arner et al., 2015). Quelques travaux ancrent le domaine. Arner, Barberis et Buckley (2015) en retracent l'histoire et soutiennent que ce qui distingue la période postérieure à 2008 est que ce sont les nouveaux entrants, et non les acteurs établis, qui imposent de plus en plus le rythme de l'innovation. Gomber, Koch et Siering (2017) déploient un « cube de la finance numérique » articulant fonctions, technologies et institutions. Gomber, Kauffman, Parker et Weber (2018) présentent la FinTech comme une force qui recompose la chaîne de valeur des services financiers. Schueffel (2016) propose l'une des définitions opératoires les plus citées ; Zavolokina, Dolata et Schwabe (2016) montrent l'irrégularité avec laquelle le terme circule entre la recherche et la presse ; et Philippon (2016) avance l'argument économique selon lequel la FinTech peut aiguïser l'efficacité et la concurrence dans la finance.

Deux débats majeurs d'arguments structurent la littérature scientifique relative au domaine. Le premier, concerne l'arbitrage entre la disruption et la collaboration : les FinTechs supplantent-elles surtout les acteurs traditionnels selon une dynamique Schumpétérienne ou Christensenienne, ou privilégient-elles des logiques de partenariat via des plateformes, de la marque blanche et du modèle banking-as-a-service ? Les recherches récentes soutiennent la thèse d'une coexistence hybride plutôt que celle d'une éviction systématique. (Gomber et al., 2018 ; Fasnacht, 2018). Le second débat est d'ordre conceptuel : l'absence de consensus sur une définition standardisée de la fintech, entrave encore, la mesure statistique et l'unification théorique (Zavolokina et al., 2016 ; Schueffel, 2016). Dans ce cadre, nous retenons une approche inclusive, définissant la FinTech comme une innovation financière à fort intensité technologique émergeant d'un global. Cette perspective permet d'intégrer les segments des paiements, du crédit et de la finance intégrée (embedded finance), dont l'essor est désormais manifeste au Maroc.

3.2. Quatre ancrages théoriques et la manière dont ils s'articulent

Le cadre s'appuie sur quatre courants, chacun mûr en lui-même, mais rarement réunis. La théorie de l'écosystème (Lee & Shin, 2018) nomme les acteurs et les interdépendances du côté de l'offre de la FinTech. L'innovation ouverte (Chesbrough, 2003) explique comment le savoir franchit les frontières de la firme entrante, sortante, couplée pour accélérer l'innovation, et Fasnacht (2018) ainsi que Gianiodis, Ettlie et Urbina (2014) l'ont portée dans les services financiers. La littérature sur l'inclusion (Sarma & Pais, 2011 ; Demirgüç-Kunt et al., 2018, 2022 ; Ozili, 2018) définit et mesure l'inclusion comme une réalité à plusieurs dimensions. Enfin, la théorie des écosystèmes d'innovation (Moore, 1993 ; Iansiti & Levien, 2004 ; Adner, 2006, 2017 ; Adner & Kapoor, 2010 ; Jacobides, Cennamo & Gawer, 2018) fournit la logique structurelle alignement, complémentarités, schémas de valeur (value blueprints) qui explique pourquoi certains écosystèmes innoveront davantage que d'autres. Ces deux théories opèrent toutefois à des niveaux d'analyse distincts : la théorie de l'écosystème FinTech cible un secteur et ses acteurs, tandis que la théorie des écosystèmes d'innovation raisonne au niveau d'une proposition de valeur et de ses complémentarités ; les confondre masquerait le mécanisme de conversion, que cet article situe précisément dans l'innovation ouverte.

L'articulation de ces courants constitue dès lors l'apport théorique central de l'article. La théorie de l'écosystème apporte une compréhension des acteurs, mais reste muette sur le mécanisme qui transforme une foule d'acteurs co-localisés en innovation effective. L'innovation ouverte fournit ce mécanisme, mais a surtout été étudiée firme par firme plutôt qu'à l'échelle d'un écosystème tout entier. Traiter l'innovation ouverte comme le pont entre la structure de

l'écosystème et le développement de la FinTech nous permet de relier le « qui » des écosystèmes au « comment » de l'innovation, et de là au « pourquoi » de l'inclusion et de l'impact. Le Tableau 2 présente les quatre ancrages, leurs principaux auteurs et le rôle que chacun joue dans le cadre.

Tableau 2 : Ancrages théoriques et leur rôle dans le cadre proposé

Ancrage théorique	Auteurs fondateurs	Rôle dans le cadre
Théorie de l'écosystème FinTech	Lee & Shin (2018) ; Puschmann (2017)	Spécifie les acteurs et les interdépendances qui constituent l'écosystème FinTech (l'antécédent structurel).
Théorie de l'innovation ouverte	Chesbrough (2003, 2017) ; Gassmann & Enkel (2004) ; Fasnacht (2018)	Fournit le mécanisme d'échange de connaissances (entrant/sortant/couplé) qui assure la médiation entre l'écosystème et le développement.
Théorie des écosystèmes d'innovation	Moore (1993) ; Adner (2006, 2017) ; Adner & Kapoor (2010) ; Jacobides et al. (2018)	Explique l'alignement et les complémentarités qui déterminent la productivité de l'écosystème.
Littérature sur l'inclusion financière	Sarma & Pais (2011) ; Demirgüç-Kunt et al. (2018, 2022) ; Ozili (2018)	Définit le résultat multidimensionnel (accès, usage, qualité, bien-être) et le relie à l'impact.

Source : Élaboration des auteurs.

Une lacune ressort de cette synthèse. Aucun cadre ne relie encore la réglementation, l'écosystème, l'innovation ouverte, le développement de la FinTech, l'inclusion et l'impact socio-économique en un récit causal unique. Cette articulation demeure, par ailleurs, très peu explorée dans le contexte nord-africain. C'est précisément cette lacune que cet article entend combler, en prenant le Maroc comme cas d'ancrage.

4. Les composantes de l'écosystème FinTech

La cartographie la plus connue du domaine demeure celle de Lee et Shin (2018), qui distingue cinq composantes en interaction au sein d'un écosystème FinTech. Les startups FinTech fournissent les propositions disruptives, centrées sur le client et à faible coût. Les développeurs de technologie procurent les fondations numériques informatiques en nuage, mégadonnées, intelligence artificielle, API, registres distribués sur lesquelles tout le reste repose. Les pouvoirs publics et les régulateurs écrivent les règles qui autorisent ou ferment les portes. Les clients, particuliers comme entreprises, transforment les services en valeur en les utilisant. Et les institutions financières établies, fortes de leurs bilans et d'une confiance durement acquise, sont à la fois une menace pour les nouveaux entrants et un partenaire pour eux. Ce qui rend l'écosystème productif n'est aucune de ces composantes prises isolément, mais la qualité et valeur ajoutée de leur alignement.

La théorie des écosystèmes d'innovation approfondit ce tableau centré sur les acteurs. Moore (1993) a emprunté le vocabulaire de la biologie pour décrire des acteurs co-évoluant ; Iansiti et Levien (2004) ont mis en évidence les firmes « clés de voûte » (keystone) qui déterminent la santé de l'ensemble ; et Adner (2006) ainsi qu'Adner et Kapoor (2010) ont montré qu'un innovateur ne réussit que lorsque les risques d'interdépendance et de complémentarité situés ailleurs dans le système sont résolus. Adner (2017) a tracé une distinction utile entre l'écosystème comme affiliation une communauté lâche d'acteurs associés et l'écosystème comme structure un ensemble aligné d'activités nécessaires pour livrer une proposition de valeur particulière. Jacobides, Cennamo et Gawer (2018) ont ajouté que les écosystèmes tiennent ensemble grâce à des complémentarités que ni les marchés ni les hiérarchies ne maîtrisent pleinement. Pour la FinTech, la lecture structurelle porte une leçon limpide : avoir des startups, des régulateurs et des banques au même endroit ne suffit pas ; ce qui compte est

de savoir si leurs activités sont alignées autour d'un schéma partagé. Le Maroc, où les acteurs existent de plus en plus, mais où l'alignement se forme encore, en est une illustration.

Senyo, Karanasios, Gozman et Baba (2022) poussent plus loin la vision écosystémique, en nommant trois pratiques qui façonnent la FinTech au niveau de l'écosystème : innovante et collaborative, protectionniste et équitable, légitimante et pérennisante. Leurs travaux, conjugués aux récentes revues systématiques de la FinTech et de l'inclusion, marquent un déplacement des listes statiques d'acteurs vers les pratiques qui font réellement fonctionner les écosystèmes. Ce qui reste mince, c'est tout récit de la manière dont l'élément réglementaire façonne activement les quatre autres raisons pour lesquelles ce cadre extrait la réglementation de la liste des cinq composantes et la traite comme un modérateur surplombant le reste.

L'apport du modèle au Maroc à ce niveau est à la fois conceptuel et empirique. Sur le plan conceptuel, il met en évidence le problème de l'affiliation opposée à la structure : les cinq composantes sont désormais en place une cohorte naissante de startups, des fournisseurs de technologie compétents, une banque centrale engagée, une vaste clientèle potentielle, un secteur bancaire concentré sans pour autant être pleinement aligné derrière des propositions de valeur inclusives. Ce cas d'étude mène ainsi à cerner les conditions dans lesquelles la simple présence des acteurs se traduit, ou non, en un écosystème productif, affinant la théorie de l'écosystème pour les marchés émergents fortement utilisateurs d'espèces et dominés par les banques.

5. Innovation ouverte et développement de la FinTech

Chesbrough (2003) a défini l'innovation ouverte comme l'usage délibéré de flux de connaissances entrant et sortant de la firme pour accélérer l'innovation et en élargir le marché les bonnes idées, selon cette vision, pouvant venir de l'intérieur comme de l'extérieur, et atteindre le marché par l'une ou l'autre voie. Des travaux ultérieurs ont décomposé l'idée en trois processus (Gassmann & Enkel, 2004 ; Enkel, Gassmann & Chesbrough, 2009) : le processus entrant (inbound), qui fait entrer le savoir externe ; le processus sortant (outbound), qui porte le savoir interne vers le marché ; et le processus couplé (coupled), qui combine les deux à la fois par le biais d'alliances, de coentreprises et de plateformes. Chesbrough et Bogers (2014), West et Bogers (2014) ainsi que Bogers et al. (2017) ont unifié le paradigme et plaidé pour une théorisation à plus d'un niveau y compris le niveau de l'écosystème que cet article prend en charge.

En finance, l'innovation ouverte revêt un visage particulier. Fasnacht (2018) a soutenu que l'ouverture, la flexibilité et l'intégration du client sont devenues des nécessités stratégiques pour les firmes financières, et Gianiodis, Ettlie et Urbina (2014) ont constaté que les banques mènent à la fois des stratégies « de l'intérieur vers l'extérieur » (inside-out) et « de l'extérieur vers l'intérieur » (outside-in) dans l'innovation de services, avec une inclination vers l'entrant. Nulle part cela n'est plus clair que dans la banque ouverte (open banking), où des règles ou la pression du marché poussent les banques à partager les données de leurs clients avec des tiers via des API, afin que les FinTechs puissent bâtir par-dessus. L'open banking est, en effet, une innovation ouverte couplée imposée d'en haut, ce qui explique précisément pourquoi la réglementation pèse si lourdement sur le mécanisme d'innovation ouverte dans notre cadre.

La recherche récente précise ce mécanisme. Zachariadis et Ozcan (2017) analysent l'économie des API et la transformation induite par l'open banking ; Dinçkol, Ozcan et Zachariadis (2023) montrent, sur le cas britannique, comment les normes réglementaires de partage de données reconfigurent l'architecture du secteur. Du côté de la gouvernance, Zetzsche, Buckley, Arner et Barberis (2017) ainsi que Buckley, Arner, Veidt et Zetzsche (2019) documentent le rôle des bacs à sable et des pôles d'innovation dans la structuration des écosystèmes FinTech.

Un vieux débat porte sur la question de savoir si l'ouverture aide ou nuit aux acteurs établis, et sur le seuil au-delà duquel elle devient excessive. Laursen et Salter (2006) ont constaté que l'ouverture rehausse la performance innovante, mais avec des rendements décroissants et

finalement négatifs le problème de la « surexploration » (over-search) et ont montré ensuite la tension d'appropriabilité qui la sous-tend : les firmes doivent mettre en balance les gains de l'ouverture et le risque de perdre le contrôle de la valeur qu'elles créent (Laursen & Salter, 2014). En finance, la sensibilité des données, le risque prudentiel et la confiance rendent cette tension plus aiguë encore. La conséquence pour le développement de la FinTech est que l'innovation ouverte élargit et approfondit ce qui se construit, mais l'intensité de cet effet dépend de la manière dont ces tensions sont gouvernées ce qui désigne une fois de plus la réglementation comme modérateur.

Ce que le Maroc apporte, c'est une vision de l'innovation ouverte advenant sous la main d'un régulateur plutôt que par la pression du marché. L'offre banking-as-a-service de Chari l'ouverture à des tiers de ses rails nouvellement agréés relève d'un comportement sortant et couplé manuel, et le Morocco FinTech Center est un véhicule pour les flux entrants de connaissances entre banques et startups (Wamda, 2025 ; Fintechnews Middle East, 2026). Ces cas suggèrent que, dans les marchés émergents fortement bancarisés, l'innovation ouverte peut nécessiter un cadre d'appui réglementaire et infrastructurel délibéré plutôt que de surgir d'elle-même une lecture qui étend la théorie de l'innovation ouverte au-delà des économies avancées où elle a vu le jour.

6. Perspective de l'inclusion financière

L'inclusion financière se définit habituellement comme un état dans lequel les personnes et les entreprises peuvent atteindre et utiliser des services formels abordables et adaptés paiements, épargne, crédit, assurance. Les travaux de mesure de Sarma (2008) ainsi que de Sarma et Pais (2011) l'ont traitée comme un indice multidimensionnel de pénétration bancaire, de disponibilité et d'usage, fixant l'idée désormais standard selon laquelle posséder un compte n'équivaut pas à être inclus. Le Global Findex de la Banque mondiale (Demirgüç-Kunt et al., 2018, 2022) a doté le champ de son ossature empirique, cartographiant à la fois les progrès et les écarts qui persistent selon le genre, le revenu et la géographie. Beck, Demirgüç-Kunt et Levine (2007), parmi d'autres, ont relié l'inclusion à la croissance et aux inégalités, l'inscrivant pleinement dans l'économie du développement.

La littérature distingue de plus en plus quatre dimensions, que le cadre emprunte pour donner forme au résultat qu'il vise : l'accès (les services et les points d'accès sont-ils disponibles ?), l'usage (sont-ils effectivement et régulièrement utilisés ?), la qualité (sont-ils adaptés, abordables, bien protégés ?) et le bien-être (modifient-ils la vie financière des usagers ?). La finance numérique est le levier vers lequel chacun se tourne, même si elle joue dans les deux sens : Ozili (2018) a montré qu'elle peut élever à la fois l'inclusion et la stabilité tout en ouvrant de nouveaux risques, et Gomber et al. (2017) ainsi que Senyo et Osabutey (2020) ont souligné combien les modèles mobiles et de plateforme atteignent les populations non desservies. Les récentes revues systématiques cartographient des grappes de recherche autour des nouveaux services, du changement de marché et des rôles des parties prenantes de l'écosystème et ne cessent de signaler combien nous savons peu de choses sur l'impact de la FinTech au niveau du bien-être et sur la réglementation qui le conditionne.

Au-delà de l'accès, la recherche s'est portée sur les déterminants de l'usage effectif. Demir, Pesqué-Cela, Altunbas et Murinde (2022) relient FinTech, inclusion et inégalités de revenus ; Coffie et al. (2021) analysent la diffusion des paiements FinTech par les PME en Afrique subsaharienne. Pour les contextes à forte référence religieuse, Ali et al. (2021), Rahim et al. (2023) et Alsmadi (2024) établissent le rôle du risque perçu, de la confiance et de l'orientation religieuse dans l'adoption de la FinTech islamique, tandis qu'Abdallah, Tfaïly et Harraf (2024) montrent l'effet de la littératie financière numérique sur les comportements. Ces travaux, encore rares pour l'Afrique du Nord, fondent les modérateurs contextuels mobilisés plus loin.

Deux tensions important ici. La première est l'arbitrage entre inclusion et stabilité : ouvrir les portes trop vites, et l'accès peut entraîner surendettement, fraude et risque systémique si la protection du consommateur reste à la traîne (Ozili, 2018). La seconde est l'inquiétude liée à l'« inclusion de façade » (inclusion-washing) des comptes ouverts, mais jamais réellement utilisés, soit précisément ce que la vision multidimensionnelle a été conçue pour déceler. Le Maroc illustre les deux. Les comptes se sont multipliés, mais l'usage reste contenu par une habitude des espèces (autour de 28 % du PIB), et les écarts de genre et de géographie persistent (Bank Al-Maghrib, 2025 ; CGAP, 2025). Cela en fait un terrain utile pour penser le problème de l'accès à l'usage au bien-être pourquoi l'accès bloque si souvent avant de devenir usage que le cadre traite par le biais de modérateurs locaux.

7. Analyse de l'écosystème FinTech marocain

L'écosystème marocain peut se lire à travers les cinq éléments de Lee et Shin (2018), la réglementation étant positionnée dans un rôle structurant. Le Tableau 3 superpose l'architecture aux acteurs et aux instruments aujourd'hui présents sur le terrain.

Tableau 3 : L'écosystème FinTech marocain cartographié sur l'architecture de Lee & Shin (2018)

Élément de l'écosystème	Manifestation marocaine	Maturité (à titre indicatif)
Startups FinTech	Chari (B2B/paiements, premier agrément d'établissement de paiement adossé au capital-risque, 2025) ; ORA Technologies (portefeuille ORA Cash) ; Alya (premier BNPL autorisé, 2024) ; Talaty ; Yakeey.	Émergente, en accélération rapide
Développeurs de technologie	Fournisseurs de commutateurs et de traitement de paiement ; infrastructure API/BaaS (par exemple, les rails internes de Chari ouverts à des tiers) ; fournisseurs d'informatique en nuage, d'IA et de données.	En développement
Pouvoirs publics et régulateurs	Bank Al-Maghrib (SNIF, plan stratégique 2024–2028, agrément des établissements de paiement) ; ministère de l'Économie et des Finances ; ministère de la Transition numérique (Morocco FinTech Center, 2025) ; ACAPS ; AMMC.	Active, en consolidation
Clients financiers	Population nombreuse, jeune et connectée au mobile ; environ 80 % du commerce de détail encore en espèces ; segment non bancarisé substantiel ; écarts marqués de genre et de ruralité.	Vaste demande latente
Institutions financières traditionnelles	Secteur bancaire concentré (par exemple, Attijariwafa, BCP, BOA), banques et guichets participatifs (islamiques), associations de microfinance, établissements de paiement.	Mature, mais prudent

Note : les niveaux de maturité sont appréciés selon quatre critères : présence et nombre d'acteurs, existence d'un cadre réglementaire dédié, volume d'activité observable et degré de coordination entre acteurs.

Source : Élaboration des auteurs, d'après Lee & Shin (2018) et sources sectorielles.

7.1. L'ossature réglementaire et infrastructurelle

Le fondement juridique est la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, amendés en 2022, qui a créé la catégorie des établissements de paiement autorisés à mouvoir des fonds, à effectuer des opérations de versement et de retrait sur comptes de paiement, et à exécuter des paiements à distance. Le plan 2024–2028 de BAM et la SNIF mettent l'accent sur la modernisation des infrastructures, la confiance dans les paiements numériques et la tarification des commissions d'interchange (Bank Al-Maghrib, 2025). L'octroi à Chari du premier agrément d'établissement de paiement adossé au capital-risque, en octobre 2025, conjugué à une offre banking-as-a-service, a signalé à la fois une ouverture du côté du régulateur et l'arrivée concrète de l'innovation ouverte couplée (Wamda, 2025). Le Morocco FinTech Center, inauguré en janvier 2025, dote le système d'un pôle de coordination, réunissant peut-être une quinzaine de banques et d'institutions financières aux côtés de startups

(Fintechnews Middle East, 2026). Le soutien extérieur aide également : une subvention de la Banque africaine de développement (ADFI) au fonds de BAM pour l'acceptation des paiements électroniques pousse le pays vers une moindre dépendance aux espèces (African Development Bank, 2026).

7.2. Un écosystème présent, mais pas encore aligné

Le Maroc est un exemple vivant de la distinction d'Adner (2017) entre affiliation et structure. Les acteurs sont de plus en plus présents (affiliation) ; leurs activités ne sont pas encore pleinement alignées derrière des propositions inclusives (structure). La coordination a longtemps été parcellaire, traitant la demande et l'offre dans des silos séparés ce que la Coalition pour l'Inclusion financière des Femmes, intégrée à la prochaine phase de la SNIF, est censée corriger, en alignant banques, institutions de microfinance, sociétés de paiement, ministères et bailleurs (CGAP, 2025). D'un point de vue conceptuel, le contexte marocain offre un cadre d'analyse privilégié pour appréhender la manière dont les structures réglementaires et de gouvernance transforment un agrégat d'acteurs colocalisés en un écosystème intégré et productif. Ce processus de transition demeure, à ce jour rarement appréhendé par la littérature empirique.

Plusieurs traits distinguent par ailleurs le Maroc d'autres marchés émergents souvent cités. La diffusion y passe principalement par un secteur bancaire concentré, plutôt que par des opérateurs télécoms comme au Kenya ; la finance participative y occupe une place singulière, adossée à une demande de conformité à la charia ; la séquence réglementaire y est récente et pilotée par la banque centrale, l'agrément d'établissement de paiement n'étant intervenu qu'en 2025 ; enfin, la contrainte dominante tient moins à l'accès qu'à l'usage, dans une économie encore largement fondée sur le cash. Ces spécificités justifient des modérateurs contextuels propres, distincts de ceux des modèles est-Africains ou sud asiatiques.

8. Freins et moteurs

La matérialisation du potentiel inclusif d'un écosystème est conditionnée par une dynamique d'interactions, associant des freins et des leviers. À cet égard, le tableau 4 synthétise les variables modératrices, tant réglementaires que contextuelles, qui influencent cette transition.

Tableau 4 : Freins et moteurs de l'écosystème FinTech marocain

Freins (modérateurs contraignants)	Moteurs (modérateurs habilitants)
Culture du cash enracinée (environ 28 % du PIB) ; faible acceptation par les commerçants	Population nombreuse, jeune et connectée au numérique, à forte pénétration mobile
Écart de genre (environ 20 pp) et fracture rurale urbaine dans l'accès et l'usage	Fort soutien politique et royal ; objectifs de la SNIF et plan 2024–2028 de BAM
Lacunes de littératie numérique et financière ; déficits de confiance envers la finance formelle	Infrastructure de paiement interopérable et identité numérique nationale robuste
Coordination historiquement fragmentée ; absence d'un bac à sable réglementaire (sandbox) pleinement opérationnel	Morocco FinTech Center ; agrément des établissements de paiement ; rails BaaS
Capital-risque d'amorçage limité par rapport aux marchés comparables	Intérêt croissant du capital-risque (série A record) ; soutien des bailleurs (AfDB, ADFI) ; ambitions régionales
Réserves religieuses envers la finance conventionnelle dans certains segments	Finance participative (islamique) et espace de produits conformes à la charia

Source : Élaboration des auteurs.

Le Tableau 4 articule trois niveaux : un niveau macro-institutionnel (soutien politique, infrastructure de paiement, agréments et bacs à sable), un niveau méso-organisationnel

FinTech est l'étendue et la profondeur des solutions effectivement construites et déployées. L'*inclusion financière* est le résultat à quatre composantes accès, usage, qualité, bien-être. Et l'*impact socio-économique* englobe la croissance des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME), la résilience des ménages et l'autonomisation économique des femmes.

Médiation. L'innovation ouverte est la charnière qui transforme la structure de l'écosystème en développement de la FinTech, et elle porte l'affirmation centrale du cadre : la simple coprésence des acteurs ne produit pas, à elle seule, l'innovation ; c'est l'ouverture du savoir qu'ils échangent qui la produit. Placer l'innovation ouverte au niveau de l'écosystème étend un construit qui a surtout vécu au niveau de la firme (Chesbrough & Bogers, 2014 ; Bogers et al., 2017).

Modération macro. La réglementation n'est pas seulement une cause en amont de l'écosystème ; elle agit aussi en aval, renforçant le passage de l'innovation ouverte au développement, puis du développement à l'inclusion, là où la qualité de la supervision, les bacs à sable et les règles de banque ouverte sont en place. Ce double rôle cause et modérateur à la fois reflètent ce que l'on observe au Maroc, où la réglementation structure activement les autres éléments plutôt que de simplement les côtoyer. Ce double statut est retenu au nom de la parcimonie : plutôt que d'introduire deux construits réglementaires distincts, un construit unique, agissant comme antécédent et comme modérateur, rend compte des deux effets observés au Maroc.

Modération contextuelle. Une poignée de facteurs proprement marocains conformité perçue à la charia, influence familiale et sociale, littératie numérique et financière, genre, et confiance au sein d'une culture des espèces conditionnent le dernier maillon, du développement à l'inclusion, et aident à expliquer pourquoi l'accès échoue si souvent à devenir usage et bien-être.

Rétroaction. Enfin, l'inclusion et l'impact qui s'enracinent effectivement rétroagissent sur l'écosystème, conférant de la légitimité aux acteurs de la FinTech et signalant une demande qui attire capitaux et talents, de sorte que l'écosystème mûrit plus rapidement au fil du temps (conformément à la théorie de la légitimité ; Suchman, 1995 ; Scott, 1995).

10. Propositions de recherche

Neuf propositions découlent du cadre. Chacune se situe au niveau de l'écosystème (méso) et est rédigée de manière à pouvoir être opérationnalisée et testée par PLS-SEM, méthode adaptée aux modèles complexes, orientés vers la prédiction, qui comportent des construits formatifs ainsi que de la médiation et de la modération.

P1. La qualité de l'environnement réglementaire (réglementation habilitante, agrément des établissements de paiement, dispositions relatives au bac à sable et obligations de banque ouverte) est positivement associée à la complétude structurelle et à l'alignement de l'écosystème FinTech.

P2. Un écosystème FinTech plus complet et plus aligné est positivement associé à l'intensité de l'innovation ouverte (flux de connaissances entrants, sortants et couplés) entre ses acteurs.

P3. L'intensité de l'innovation ouverte est positivement associée au développement de la FinTech (l'étendue et la profondeur des solutions FinTech déployées).

P4. Le développement de la FinTech est positivement associé à l'inclusion financière multidimensionnelle (accès, usage, qualité et bien-être).

P5. L'inclusion financière est positivement associée à l'impact socio-économique (croissance des TPME, bien-être et résilience des ménages, et autonomisation économique des femmes).

P6. L'environnement réglementaire modère positivement à la fois la relation innovation ouverte versus développement (P3) et la relation développement-vers-inclusion (P4) : une qualité réglementaire plus élevée renforce ces conversions.

P7. L'innovation ouverte exerce une médiation partielle de la relation entre la structure de l'écosystème FinTech et le développement de la FinTech : l'effet de l'écosystème sur le développement opère substantiellement, mais non exclusivement, par le truchement de l'innovation ouverte (combinaison des relations P2 et P3).

P8. Les facteurs propres au contexte marocain modèrent la relation développement-vers-inclusion (P4). Pour en faciliter l'opérationnalisation, ils sont regroupés en trois familles cohérentes :

P8a. Les modérateurs socioculturels et religieux (conformité perçue à la charia, influence familiale et sociale) modèrent la relation entre le développement de la FinTech et l'inclusion financière.

P8b. Les modérateurs de capacités (littératie numérique et financière) modèrent cette même relation, en conditionnant la conversion de l'accès en usage effectif.

P8c. Les modérateurs d'accès et de confiance (genre, confiance au sein d'une culture des espèces) modèrent le passage de l'accès à l'usage et au bien-être.

P9. L'inclusion financière et l'impact socio-économique réalisés exercent un effet de rétroaction positif et renforçateur sur l'écosystème FinTech par le biais de signaux de légitimité et de demande, accélérant la maturation de l'écosystème au fil du temps. Cette proposition relève d'un design longitudinal ou de panel, et non d'un test transversal.

Prises ensemble, les propositions décrivent une chaîne comportant une médiation partielle (P7), deux rôles modérateurs pour la réglementation (P6), un ensemble de modérateurs contextuels (P8) et une boucle de rétroaction de clôture (P9). La structure est intégratrice du côté théorique et maniable du côté empirique, permettant à des études ultérieures d'estimer des effets directs, indirects et conditionnels au sein d'un même modèle. La décomposition de P8 et la spécification d'une médiation partielle pour P7 resserrent les propositions et améliorent leur testabilité.

11. Implications théoriques et pour l'action publique

11.1. Contribution théorique et originalité

L'article propose trois contributions théoriques. Il réunit deux littératures qui se sont développées séparément la FinTech et la théorie des écosystèmes d'innovation d'un côté, l'innovation ouverte de l'autre en présentant l'innovation ouverte comme le mécanisme, au niveau de l'écosystème, qui convertit la structure des acteurs en production d'innovation, répondant ainsi aux appels à théoriser l'innovation ouverte au-delà de la firme isolée (Chesbrough & Bogers, 2014 ; Bogers et al., 2017) et comblant le silence de la théorie de l'écosystème sur le mécanisme d'échange de connaissances. Il porte la théorisation de la FinTech et de l'inclusion vers un cadre nord-africain sous-représenté, en nommant des modérateurs dépendant du contexte conformité perçue à la charia, influence familiale et sociale que les modèles dominants, individualistes et issus des économies avancées, tendent à omettre. Et il reformule la réglementation comme à la fois antécédente et modératrice, plutôt que comme un acteur statique parmi cinq, captant le poids structurant qu'elle porte dans les marchés émergents dominés par les banques. L'originalité de ce modèle réside dans la combinaison d'éléments au sein d'une architecture causale unique et testable. Elle articule de manière séquentielle la réglementation, l'innovation ouverte, le développement, l'inclusion et l'impact, tout en intégrant une boucle de rétroaction nourrie et disciplinée par le contexte marocain.

Ce cadre permet de dépasser l'énigme du passage de l'accès à l'usage, puis au bien-être réel. En conditionnant la transition du développement vers l'inclusion de modérateurs contextuels, il offre une assise théorique expliquant pourquoi l'augmentation du nombre de comptes bancaires ne se traduit pas nécessairement par une hausse de l'usage ou du bien-être réel. Ce constat, rendu manifeste par les données empiriques marocaines ne peut être pleinement expliqué par les théories traditionnelles qui se focalisent uniquement sur la question de l'accès.

Ces implications connaissent toutefois des conditions frontières. Le cadre est le plus pertinent pour des marchés émergents à secteur bancaire concentré, dotés d'une infrastructure de paiement déjà établie et d'une volonté réglementaire d'ouverture ; il l'est moins là où la diffusion repose sur les opérateurs télécom, où la régulation demeure embryonnaire, ou dans des contextes socioculturels très différents. La place des modérateurs participatifs, en particulier, suppose une demande de conformité à la charia qui n'est pas universelle.

11.2. Implications pour l'action publique

Les implications qui suivent sont déduites d'un cadre théorique contextualisé et non d'une validation empirique directe ; elles sont donc formulées à titre de pistes, sous réserve de validation ultérieure.

Pour les régulateurs, le cadre suggère que les retours les plus élevés proviennent des interventions qui améliorent l'alignement et abaissent le coût de l'innovation ouverte : mettre en place un bac à sable, faire progresser les normes de banque ouverte, clarifier les modalités d'agrément des firmes, et renforcer la protection du consommateur afin que l'usage et le bien-être et non le seul accès s'améliorent. La trajectoire propre du Maroc, de l'agrément des établissements de paiement au FinTech Center et à la Coalition pour l'Inclusion financière des Femmes, s'accorde à cette lecture et offre un modèle que d'autres pourraient reproduire.

Pour les banques établies, le cadre reconfigure les FinTechs en partenaires d'une innovation couplée plutôt qu'en menaces à repousser ; le banking-as-a-service, l'accès aux API et la collaboration structurée par le biais d'organes de coordination sont autant de moyens de capter la valeur que crée l'innovation ouverte. Pour les fondateurs de FinTech, le message est de concevoir en fonction des modérateurs locaux options conformes à la charia, fonctionnalités attentives à la famille et à la communauté, interfaces fonctionnant dans les langues locales et à faible niveau de littératie, et patient travail d'instauration de la confiance autour du passage des espèces au numérique. Pour les partenaires de développement, le rappel est que l'infrastructure et l'agrément sont nécessaires, mais jamais suffisants ; une inclusion durable requiert aussi un investissement du côté de la demande, dans la littératie, la confiance et une conception attentive au genre.

Il convient enfin de distinguer deux registres. Les recommandations directement actionnables au Maroc (agrément des établissements de paiement, Morocco FinTech Center, Coalition pour l'inclusion financière des femmes, normes d'open banking) relèvent d'un constat contextualisé ; leur transposition à d'autres marchés émergents demeure, en revanche, une hypothèse à tester.

12. Conclusion

Cet article a exposé un cadre conceptuel intégrateur expliquant comment un écosystème FinTech peut être structuré par la réglementation et l'innovation ouverte pour faire progresser l'inclusion financière et l'impact socio-économique, avec le Maroc pour cas d'ancrage. En réunissant la théorie de l'écosystème, l'innovation ouverte, la théorie des écosystèmes d'innovation et la littérature multidimensionnelle sur l'inclusion, il relie six construits en une séquence façonnée par la médiation, la modération et la rétroaction, et les restitue sous la forme de neuf propositions testables. L'affirmation centrale est simple à énoncer : l'innovation ouverte est ce qui transforme la structure de l'écosystème en développement de la FinTech, et la réglementation à la fois construit l'écosystème et gouverne ce qui advient en aval une lecture affinée par la combinaison particulière, propre au Maroc, d'infrastructures solides, d'une exclusion tenace et d'une cohorte de FinTechs fraîchement agréée.

La présente analyse s'appuie principalement sur des données institutionnelles et professionnelles ? Ce choix méthodologique a été dicté par la rareté relative de la littérature scientifique évaluée par les pairs sur cette thématique spécifique, conférant ainsi à ces données

institutionnelles le statut de sources primaires de référence pour évaluer la dynamique. Les propositions demeurent théoriques et appellent à être testées ; les construits requièrent des mesures validées, et plusieurs d'entre eux structure de l'écosystème, intensité de l'innovation ouverte, développement de la FinTech sont vraisemblablement formatifs et demanderont du soin à opérationnaliser. Le tableau marocain, comme indiqué, s'appuie en partie sur des sources institutionnelles et professionnelles, étant donné le peu de travaux évalués par les pairs que l'écosystème du pays a, à ce jour, suscités. Plus fondamentalement, plusieurs des liens proposés demeurent conjecturaux tant qu'ils n'ont pas été éprouvés sur données, et l'écart entre la richesse conceptuelle du cadre et sa faisabilité empirique immédiate doit être pleinement reconnu.

Les prolongements naturels de cette recherche impliquent le développement et la validation psychométrique d'échelles de mesure dédiée. L'effort empirique future sera de collecter des données multi niveaux (à au niveau de la firme et de son écosystème et d'afin estimer le modèle conceptuel par la méthode des équations structurelles aux moindres carrés partiels PLS-SEM. Cette démarche intégrera des analyses multi groupes pour tester l'impact de modérateurs contextuels clés, tels que le genre, l'ancrage géographique (in vs rural), et l'appétence pour la finance participative. Des études comparatives à l'échelle de l'Afrique du Nord permettraient de tester la portée du cadre.

Par ailleurs le déploiement d'un dispositif de recherche longitudinal pourrait retracer la boucle de rétroaction et modélisation offrirait la possibilité de retracer les boucles de rétroaction et d'analyser le processus de maturation de l'écosystème. Si l'hypothèse sous-jacente se confirme, ce cadre conceptuel contribuera à enrichir la littérature sur la FinTech et l'inclusion financière. Il permettra de déplacer la focale analytique de la simple question de l'accès aux services, vers l'identification des conditions structurelles et d'innovation lesquelles déterminent le potentiel transformateur de l'inclusion.

Références

- (1). Abdallah, W., Tfaily, F., & Harraf, A. (2024). The impact of digital financial literacy on financial behavior: Customers' perspective. *Competitiveness Review*, 35(2), 347–370. <https://doi.org/10.1108/CR-11-2023-0297>
- (2). Adner, R. (2006). Match your innovation strategy to your innovation ecosystem. *Harvard Business Review*, 84(4), 98–107.
- (3). Adner, R. (2017). Ecosystems as structure: An actionable construct for strategy. *Journal of Management*, 43(1), 39–58. <https://doi.org/10.1177/0149206316678451>
- (4). Adner, R., & Kapoor, R. (2010). Value creation in innovation ecosystems: How the structure of technological interdependence affects firm performance in new technology generations. *Strategic Management Journal*, 31(3), 306–333. <https://doi.org/10.1002/smj.821>
- (5). African Development Bank. (2026, February 10). *Morocco: Grant agreement between the African Development Bank Group and Bank Al-Maghrib to develop electronic payments and strengthen financial inclusion*. Consulté le 10 mai 2026, sur <https://www.afdb.org>
- (6). Ali, M., Raza, S. A., Khamis, B., Puah, C. H., & Amin, H. (2021). How perceived risk, benefit and trust determine user fintech adoption: A new dimension for Islamic finance. *Foresight*, 23(4), 403–420. <https://doi.org/10.1108/FS-09-2020-0095>
- (7). Alliance for Financial Inclusion. (2024). *Morocco National Financial Inclusion Strategy (NFIS)*. Consulté le 15 mai 2026, sur <https://www.afi-global.org>

- (8). Alsmadi, A. A. (2024). Exploring the moderating role of religious orientation on Islamic fintech adoption. *International Journal of Islamic and Middle Eastern Finance and Management*, 17(2), 310–327. <https://doi.org/10.1108/IMEFM-09-2023-0315>
- (9). Arner, D. W., Barberis, J., & Buckley, R. P. (2015). The evolution of FinTech: A new post-crisis paradigm? *Georgetown Journal of International Law*, 47, 1271–1319.
- (10). Arner, D. W., Zetsche, D. A., Buckley, R. P., & Barberis, J. N. (2017). FinTech and RegTech: Enabling innovation while preserving financial stability. *Georgetown Journal of International Affairs*, 18(3), 47–58.
- (11). Bank Al-Maghrib. (2022). *Loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, telle que modifiée et complétée*. Version consolidée. Consulté le 20 juin 2026, sur <https://www.bkam.ma/content/download/757666/8545663/loi%20bancaire%20fr.pdf>
- (12). Bank Al-Maghrib. (2025). *Annual report on payment systems and financial market infrastructure 2024*. Consulté le 20 mai 2026, sur <https://www.bkam.ma>
- (13). Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., & Levine, R. (2007). Finance, inequality and the poor. *Journal of Economic Growth*, 12(1), 27–49. <https://doi.org/10.1007/s10887-007-9010-6>
- (14). Bogers, M., Zobel, A.-K., Afuah, A., Almirall, E., Brunswicker, S., Dahlander, L., ... Ter Wal, A. L. J. (2017). The open innovation research landscape: Established perspectives and emerging themes across different levels of analysis. *Industry and Innovation*, 24(1), 8–40. <https://doi.org/10.1080/13662716.2016.1240068>
- (15). Buckley, R. P., Arner, D. W., Veidt, R., & Zetsche, D. A. (2019). *Building FinTech ecosystems: Regulatory sandboxes, innovation hubs and beyond* (SSRN Working Paper). <https://doi.org/10.2139/ssrn.3455872>
- (16). CGAP. (2025, October 15). *How Morocco's new WFI Coalition redefines business-as-usual*. Consulté le 25 mai 2026, sur <https://www.cgap.org>
- (17). Chesbrough, H. W. (2003). *Open innovation: The new imperative for creating and profiting from technology*. Harvard Business School Press.
- (18). Chesbrough, H. W. (2017). The future of open innovation. *Research-Technology Management*, 60(1), 35–38. <https://doi.org/10.1080/08956308.2017.1255054>
- (19). Chesbrough, H., & Bogers, M. (2014). Explicating open innovation: Clarifying an emerging paradigm for understanding innovation. In H. Chesbrough, W. Vanhaverbeke, & J. West (Eds.), *New frontiers in open innovation* (pp. 3–28). Oxford University Press.
- (20). Christensen, C. M. (1997). *The innovator's dilemma: When new technologies cause great firms to fail*. Harvard Business School Press.
- (21). Coffie, C. P. K., Zhao, H., Adjei Mensah, I., Kiconco, R., & Otim, A. E. (2021). Determinants of FinTech payment services diffusion by SMEs in Sub-Saharan Africa: Evidence from Ghana. *Information Technology for Development*, 27(3), 539–560.
- (22). Demir, A., Pesqué-Cela, V., Altunbas, Y., & Murinde, V. (2022). Fintech, financial inclusion and income inequality: A quantile regression approach. *The European Journal of Finance*, 28(1), 86–107. <https://doi.org/10.1080/1351847X.2020.1772335>
- (23). Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., Ansar, S., & Hess, J. (2018). *The Global Findex Database 2017: Measuring financial inclusion and the fintech revolution*. World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1259-0>
- (24). Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., & Ansar, S. (2022). *The Global Findex Database 2021: Financial inclusion, digital payments, and resilience in the age of COVID-19*. World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1897-4>
- (25). Dinçkol, D., Ozcan, P., & Zachariadis, M. (2023). Regulatory standards and consequences for industry architecture: The case of UK Open Banking. *Research Policy*, 52(6), 104760. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2023.104760>

- (26). Enkel, E., Gassmann, O., & Chesbrough, H. (2009). Open R&D and open innovation: Exploring the phenomenon. *R&D Management*, 39(4), 311–316. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9310.2009.00570.x>
- (27). Fasnacht, D. (2018). *Open innovation in the financial services: Growing through openness, flexibility, and customer integration* (2nd ed.). Springer.
- (28). Fintechnews Middle East. (2026, February 9). *5 fintech startups from Morocco to follow in 2026*. <https://fintechnews.ae>
- (29). Gassmann, O., & Enkel, E. (2004). Towards a theory of open innovation: Three core process archetypes. *Proceedings of the R&D Management Conference*.
- (30). Gianiodis, P. T., Ettlie, J. E., & Urbina, J. J. (2014). Open service innovation in the global banking industry: Inside-out versus outside-in strategies. *Academy of Management Perspectives*, 28(1), 76–91. <https://doi.org/10.5465/amp.2012.0126>
- (31). Gilson, L. L., & Goldberg, C. B. (2015). Editors' comment: So, what is a conceptual paper? *Group & Organization Management*, 40(2), 127–130. <https://doi.org/10.1177/1059601115576425>
- (32). Gomber, P., Kauffman, R. J., Parker, C., & Weber, B. W. (2018). On the fintech revolution: Interpreting the forces of innovation, disruption, and transformation in financial services. *Journal of Management Information Systems*, 35(1), 220–265. <https://doi.org/10.1080/07421222.2018.1440766>
- (33). Gomber, P., Koch, J.-A., & Siering, M. (2017). Digital finance and FinTech: Current research and future research directions. *Journal of Business Economics*, 87(5), 537–580. <https://doi.org/10.1007/s11573-017-0852-x>
- (34). Iansiti, M., & Levien, R. (2004). *The keystone advantage: What the new dynamics of business ecosystems mean for strategy, innovation, and sustainability*. Harvard Business School Press.
- (35). Jaakkola, E. (2020). Designing conceptual articles: Four approaches. *AMS Review*, 10(1–2), 18–26. <https://doi.org/10.1007/s13162-020-00161-0>
- (36). Jacobides, M. G., Cennamo, C., & Gawer, A. (2018). Towards a theory of ecosystems. *Strategic Management Journal*, 39(8), 2255–2276. <https://doi.org/10.1002/smj.2904>
- (37). Laursen, K., & Salter, A. (2006). Open for innovation: The role of openness in explaining innovation performance among U.K. manufacturing firms. *Strategic Management Journal*, 27(2), 131–150. <https://doi.org/10.1002/smj.507>
- (38). Laursen, K., & Salter, A. J. (2014). The paradox of openness: Appropriability, external search and collaboration. *Research Policy*, 43(5), 867–878. <https://doi.org/10.1016/j.respol.2013.10.004>
- (39). Lee, I., & Shin, Y. J. (2018). Fintech: Ecosystem, business models, investment decisions, and challenges. *Business Horizons*, 61(1), 35–46. <https://doi.org/10.1016/j.bushor.2017.09.003>
- (40). MacInnis, D. J. (2011). A framework for conceptual contributions in marketing. *Journal of Marketing*, 75(4), 136–154. <https://doi.org/10.1509/jmkg.75.4.136>
- (41). Moore, J. F. (1993). Predators and prey: A new ecology of competition. *Harvard Business Review*, 71(3), 75–86.
- (42). Ozili, P. K. (2018). Impact of digital finance on financial inclusion and stability. *Borsa Istanbul Review*, 18(4), 329–340. <https://doi.org/10.1016/j.bir.2017.12.003>
- (43). Philippon, T. (2016). *The FinTech opportunity* (NBER Working Paper No. 22476). National Bureau of Economic Research. <https://doi.org/10.3386/w22476>
- (44). Puschmann, T. (2017). Fintech. *Business & Information Systems Engineering*, 59(1), 69–76. <https://doi.org/10.1007/s12599-017-0464-6>
- (45). Rahim, N. F., Bakri, M. H., Fianto, B. A., Zainal, N., & Hussein Al Shami, S. A. (2023). Measurement and structural modelling on factors of Islamic fintech adoption among

- millennials in Malaysia. *Journal of Islamic Marketing*, 14(6), 1463–1487. <https://doi.org/10.1108/JIMA-09-2020-0279>
- (46). Sarma, M. (2008). *Index of financial inclusion* (ICRIER Working Paper No. 215). Indian Council for Research on International Economic Relations.
 - (47). Sarma, M., & Pais, J. (2011). Financial inclusion and development. *Journal of International Development*, 23(5), 613–628. <https://doi.org/10.1002/jid.1698>
 - (48). Schueffel, P. (2016). Taming the beast: A scientific definition of fintech. *Journal of Innovation Management*, 4(4), 32–54. https://doi.org/10.24840/2183-0606_004.004_0004
 - (49). Scott, W. R. (1995). *Institutions and organizations*. Sage.
 - (50). Senyo, P. K., Karanasios, S., Gozman, D., & Baba, M. (2022). FinTech ecosystem practices shaping financial inclusion: The case of mobile money in Ghana. *European Journal of Information Systems*, 31(1), 112–127. <https://doi.org/10.1080/0960085X.2021.1978342>
 - (51). Senyo, P. K., & Osabutey, E. L. C. (2020). Unearthing antecedents to financial inclusion through FinTech innovations. *Technovation*, 98, 102155. <https://doi.org/10.1016/j.technovation.2020.102155>
 - (52). Suchman, M. C. (1995). Managing legitimacy: Strategic and institutional approaches. *Academy of Management Review*, 20(3), 571–610. <https://doi.org/10.5465/amr.1995.9508080331>
 - (53). UNSGSA. (2023, April). *Morocco has opportunity to harness digital payments, fintech, and green finance to expand financial inclusion*. United Nations Secretary-General's Special Advocate for Inclusive Finance for Development. Consulté le 20 mai 2026, sur <https://www.unsgsa.org>
 - (54). Wamda. (2025, October 15). *Chari secures \$12 million Series A and payment licence from Bank Al-Maghrib*. <https://www.wamda.com>
 - (55). West, J., & Bogers, M. (2014). Leveraging external sources of innovation: A review of research on open innovation. *Journal of Product Innovation Management*, 31(4), 814–831. <https://doi.org/10.1111/jpim.12125>
 - (56). Zachariadis, M., & Ozcan, P. (2017). *The API economy and digital transformation in financial services: The case of open banking* (SWIFT Institute Working Paper No. 2016-001).
 - (57). Zavolokina, L., Dolata, M., & Schwabe, G. (2016). The FinTech phenomenon: Antecedents of financial innovation perceived by the popular press. *Financial Innovation*, 2, Article 16. <https://doi.org/10.1186/s40854-016-0036-7>
 - (58). Zetsche, D. A., Buckley, R. P., Arner, D. W., & Barberis, J. N. (2017). Regulating a revolution: From regulatory sandboxes to smart regulation. *Fordham Journal of Corporate & Financial Law*, 23(1), 31–103.